

Droit matrimonial et successoral dans le contexte de l'agriculture, LDFR, LBFA

Avec révision LDFR

Dans votre pratique, vous êtes régulièrement amené e à répondre à des questions liées au droit matrimonial, au droit successoral, à la LDFR ou au bail à ferme agricole. Pour accompagner efficacement les personnes que vous conseillez, il est essentiel de comprendre les possibilités offertes par la loi et de pouvoir en présenter les avantages comme les limites. Que ce soit pour adapter un projet, sécuriser un montage juridique lors d'une transaction immobilière ou à propos d'un bail à ferme, disposer de repères fiables fait une réelle différence. Ce cours vous permettra d'apporter des réponses précises, de guider les choix et de collaborer sereinement avec les juristes.

Date : Jeudi 18 et vendredi 19 février 2027

Lieu : Salle Bourgeoisiale, Rue du Château 112, 1680 Romont

Responsables : Magali Lacam, Agridea (magali.lacam@agridea.ch)

Jean Luc Martrou, Agridea (jean-luc.martrou@agridea.ch)

N° du cours : 27.306

Objectifs : Les participant-e-s :

- rafraîchissent leurs connaissances sur le droit matrimonial, le droit successoral, les transferts de propriété et l'affermage de biens agricoles ;
- intègrent les nouvelles dispositions de la LDFR et leurs conséquences ;
- sont capables de répondre aux questions simples et, lors que c'est nécessaire, d'interagir avec les autres parties prenantes (Office de crédit, notaires, avocats, juristes, banquiers, etc.) pour l'élaboration de solutions au regard du cadre juridique concerné.

Public : Conseillers-ère-s en gestion, en remise d'exploitation et installation, en collaborations, en diversification, enseignant-e-s, comptables et collaborateur-trice-s des services de l'agriculture intéressés par le sujet.

Méthodologie : Exposés par des expert-e-s, exemples, travail sur des situations concrètes apportées par les participant-e-s, utilisation des bases légales.

Remarque : Ne seront pas abordés : La Loi sur l'aménagement du territoire ; Le calcul de la valeur de rendement, du montant du fermage, du droit d'habitation ; La prestation remise-reprise. ; Les questions fiscales et sociales ; L'Ordonnance sur les améliorations structurelles ; Le droit des sociétés.

agridea

Jeudi 18 février 2027

08h45	**Accueil, café et croissants**
09h00	**Introduction : programme, questions d'organisation** *Magali Lacam, Jean Luc Martrou, Agridea*
09h15	**Droit matrimonial** • Mariage, régimes matrimoniaux, dissolution. *Jérôme Huber, Société rurale d'assurance et de protection juridique, Vaud*
	Pause
11h00	**Droit successoral** • Succession légale, testament, pacte successoral, liquidation et partage. *Me Blaise Fontannaz, Avocat et Notaire, Valais*
12h00	**Repas**
13h15	**Droit successoral** • Suite. *Me Blaise Fontannaz, Avocat et Notaire, Valais*
13h40	**Analyse de cas concrets** • Sur la base des cas concrets proposés par les participants, séquence de travail participative. *Jérôme Huber, Blaise Fontannaz, Magali Lacam, Jean Luc Martrou*
	Pause
15h30	**Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)** • Champs d'application, notion d'« entreprise agricole ». • Acquisition, autorisations, droit de préemption. • Partage, morcellement, mesures contre le surendettement. • Protection des cohéritiers, du conjoint, valeur de rendement, prix licite. **Remarque : Les changements apportés par la révision 2027 sont intégrés au programme** *Jérôme Huber, Société rurale d'assurance et de protection juridique, Vaud*
	Pause
16h35	**Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)** • Suites *Jérôme Huber, Société rurale d'assurance et de protection juridique, Vaud*
17h45	**Fin de la journée**
	Activité conviviale - à préciser

Informations pratiques

Tarif du cours

Forfait conseillères et conseillers ou collaboratrices et collaborateurs de l'OFAG, de centres de recherche et de formation ainsi que d'organismes membres d'Agridea.

- CHF 250.– par jour

Autres participant-e-s

- CHF 370.– par jour

Les vacations (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée, location de salle et matériel, transport éventuel) qui se montent à CHF 70.– sont comprises dans le tarif du cours.

Coûts supplémentaires

- Repas du soir
- Chambre avec petit déjeuner

Chaque participant-e **réserve individuellement** sa chambre auprès des hôtels suivants :

- Hôtel La Belle Croix
  https://labellecroix.ch/
- Hôtel St Georges
  https://www.hotel-stgeorges.ch/
- Hôtel Lion d'Or
  026 652 22 96

Activité de fin de journée facultative (à déterminer)

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Vous payez directement sur place le repas du soir et la nuitée.

Inscription et délai d'inscription

27.306

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales d'Agridea. Vous les trouvez sous https://www.agridea.ch/Termes_et_conditions/

Informations

+41 (0)21 619 44 06
cours@agridea.ch

Désinscription

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'au 8 février 2027 inclus. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100.– sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la dédite demandée par les lieux d'accueil ou d'hébergement (restaurant, hôtel). Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux frais d'inscription.

Vendredi 19 février 2027

08h00	**Introduction de la journée** • Retour au thème. Programme de la 2e journée. *Magali Lacam, Jean Luc Martrou, Agridea*
08h20	**Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)** • Suites *Jérôme Huber, Société rurale d'assurance et de protection juridique, Vaud*
	Pause
09h20	**Analyse de cas concrets** • Sur la base des cas concrets proposés par les participants, séquence de travail participative. *Jérôme Huber, Sabrina Giannini-Heim, Magali Lacam, Jean Luc Martrou*
	Pause
10h55	**Loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA)** • Autorisations, formalisme, durée, fermage. • Droit et obligations et des parties. • Résiliation des baux, changement de fermier, aliénation de la chose affermée. *Sabrina Giannini Heim, Grangeneuve*
12h00	**Repas**
13h15	**Loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA)** • Suites. *Sabrina Giannini Heim, Grangeneuve*
	Pause
14h40	**Analyse de cas concrets** • Sur la base des cas concrets proposés par les participants, séquence de travail participative. *Jérôme Huber, Sabrina Giannini-Heim, Magali Lacam, Jean Luc Martrou*
16h00	**Clôture** *Magali Lacam, Jean Luc Martrou, Agridea*
16h05	**Fin de la journée**